

périté de la communauté, — communauté mélangée, dont tout bon citoyen doit s'efforcer d'harmoniser les divers intérêts, si inextricablement entremêlés, pour le bien comme pour le mal, de manière à réduire au minimum possible toutes les causes de discorde ou de difficultés sociales.

Je dis donc que la question des écoles séparées sera toujours une question brûlante pour les catholiques. Et pourquoi? Parce que, pour eux, toute tentative faite pour supprimer leurs écoles est de la persécution religieuse, et l'histoire du monde démontre que de telles persécutions n'aboutissent qu'à la confusion et au chaos, ne font que détruire l'harmonie et les sentiments bienveillants qui devraient animer la fraternité humaine.

Mais il y a, au sujet de la croisade contre les écoles séparées, un trait remarquable, qui montre l'étroitesse de vues et le manque de logique de la pauvre nature humaine, lorsqu'elle est aveuglée par les préjugés ou les passions. Les pires ennemis de ces écoles sont les champions des "droits égaux." — des hommes qui, à tort ou à raison, ont l'habitude de monter sur les toits pour crier qu'ils sont prêts à mourir pour la "liberté civile et religieuse." Comment ces hommes mettent-ils en pratique leurs louables théories? En méconnaissant tout simplement les droits des catholiques; en abolissant les écoles catholiques, ou en privant arbitrairement, de toute manière, les catholiques de leurs légitimes privilèges et de cette "liberté civile et religieuse." Aussi bien, les "droits égaux," quand il s'agit des catholiques, sont de vains termes, des "illusions" et des pièges.

Eh bien! les prétentions énoncées par les défenseurs des écoles séparées renferment un principe; et les principes sont fixes et sans bornes, comme l'univers: ils ne sont pas et ne sauraient être restreints par des divisions géographiques. Voici ce principe: si les protestants ont le droit de choisir leurs écoles, les catholiques ont incontestablement le même droit, qu'ils habitent au Nouveau-Brunswick, au Manitoba ou ailleurs. La province de Québec s'est inclinée devant ce principe et en a obtenu les meilleurs résultats: pourquoi ne pas le mettre en force dans toute la Puissance? Les principes ne sont pas basés sur le pouvoir, les préjugés ou la bigoterie, mais sur le droit, l'équité et la justice, et ils ne devraient pas